



Déchets

Rapport annuel 2015

sur le Prix et la Qualité du Service public
de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



Table des matières

Préambule	- 2 -
I. 2015 en chiffres	- 3 -
II. Eléments importants de l'année 2015	- 4 -
III. Le territoire et la population	- 5 -
A. L'agglomération du Grand Nouméa reste toujours aussi dynamique	- 5 -
A. Ménages par quartier et commune du Grand Nouméa (source Isee)	- 6 -
B. Le syndicat et sa DSP	- 7 -
C. L'organisation du service de traitement des déchets	- 7 -
D. La répartition des compétences	- 8 -
1. Les modes de collecte existants	- 8 -
Les communes du Grand Nouméa restent compétentes en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). L'exercice de cette compétence est confié par chaque commune à des entreprises privées via des marchés publics.....	- 8 -
2. Le traitement	- 9 -
E. Le cadre juridique du traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)	- 9 -
F. Des installations de traitement des DMA en constante évolution	- 10 -
1. Le CTTV de Ducos	- 11 -
2. L'ISD de GADJI.....	- 12 -
3. L'ancien CET de la Coulée	- 14 -
4. Mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) à Nouméa	- 15 -
IV. Les indicateurs techniques 2015	- 16 -
A. Ratios par commune	- 16 -
B. Répartition des tonnages par filière (80 501 T en 2015).....	- 16 -
C. Répartition des tonnages par site	- 17 -
V. Le coût du service public	- 20 -
A. Cout et financement du service	- 20 -
B. Le compte de résultat.....	- 21 -
C. Les tarifs	- 23 -
D. Le recouvrement	- 24 -
E. L'intéressement versé au SIGN.....	- 24 -

Préambule

Le présent rapport est établi conformément à l'article L.126-1 du code des communes de la Nouvelle Calédonie. « *Les groupements de communes de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière* »¹.

Le Syndicat Intercommunal de Grand Nouméa assure depuis 2005, le traitement des déchets pour le compte des quatre communes. Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2015.

¹ Extrait du code des communes de Nouvelle Calédonie (chapitre VI, article L.126-1)

I. 2015 en chiffres

179 509 habitants sur le GN en 2014.

Un total de 182 137 T traitées par la CSP, 315 000 km parcourus pour le transfert des déchets.

Dont **80 501 T traitées** pour le compte du SIGN (44,2%).

Et 2,21% valorisés

12% des déchets du SIGN
collectés en Apport Volontaire
(PAV et Déchèteries).

5 déchèteries accessibles aux usagers du GN.

651 MF dus à la CSP au titre de la
REOM 2015.

2 408 F/trim, c'est la part traitement de la REOM payée par les usagers
(bac individuel).

II. Eléments importants de l'année 2015

LE TRI DES EMBALLAGES : UNE ACTIVITE EN PLEIN ESSOR



Les colonnes accueillant les déchets destinés à être recyclés sont disponibles dans les 5 déchèteries (Gadji, La Coulée, Ducos, Magenta et Pk5).

⇒ Le 25 novembre 2015, la ville de Nouméa inaugure les bornes vertes pour y déposer le verre (bouteilles, bocaux, vaisselle, miroir...), qui seront intégrées aux 32 points d'apport volontaire (PAV) permettant ainsi de compléter la borne bleue des papiers, journaux et magazines (JRM) et la borne jaune des canettes en aluminium. La valorisation de matière est réalisée par le Syndicat via son exploitant la CSP, de dernier a contractualisé avec des prestataires de traitement privés pour une valorisation locale pour le verre, les canettes et à l'export pour les JRM. Les trois communes adhérentes (sauf le Mont-Dore) ont transféré la compétence tri et valorisation des déchets issus des PAV.

VERS L'EMERGENCE DE NOUVELLES DECHETERIES



Mise en service de deux nouvelles déchèteries dans les quartiers de Magenta et de PK5. L'exploitation de celles-ci est gérée par le SIGN via son contrat de concession avec la CSP, avec une mise en fonction dès le 20 avril 2015.



La ville de Dumbéa ne possédant pas de déchèterie sur son territoire, un projet de construction est en cours pour une déchèterie proche de la Mairie et une seconde déchèterie pourrait voir le jour dans la zone Panda.

INCENDIE A L'ISD DE GADGI



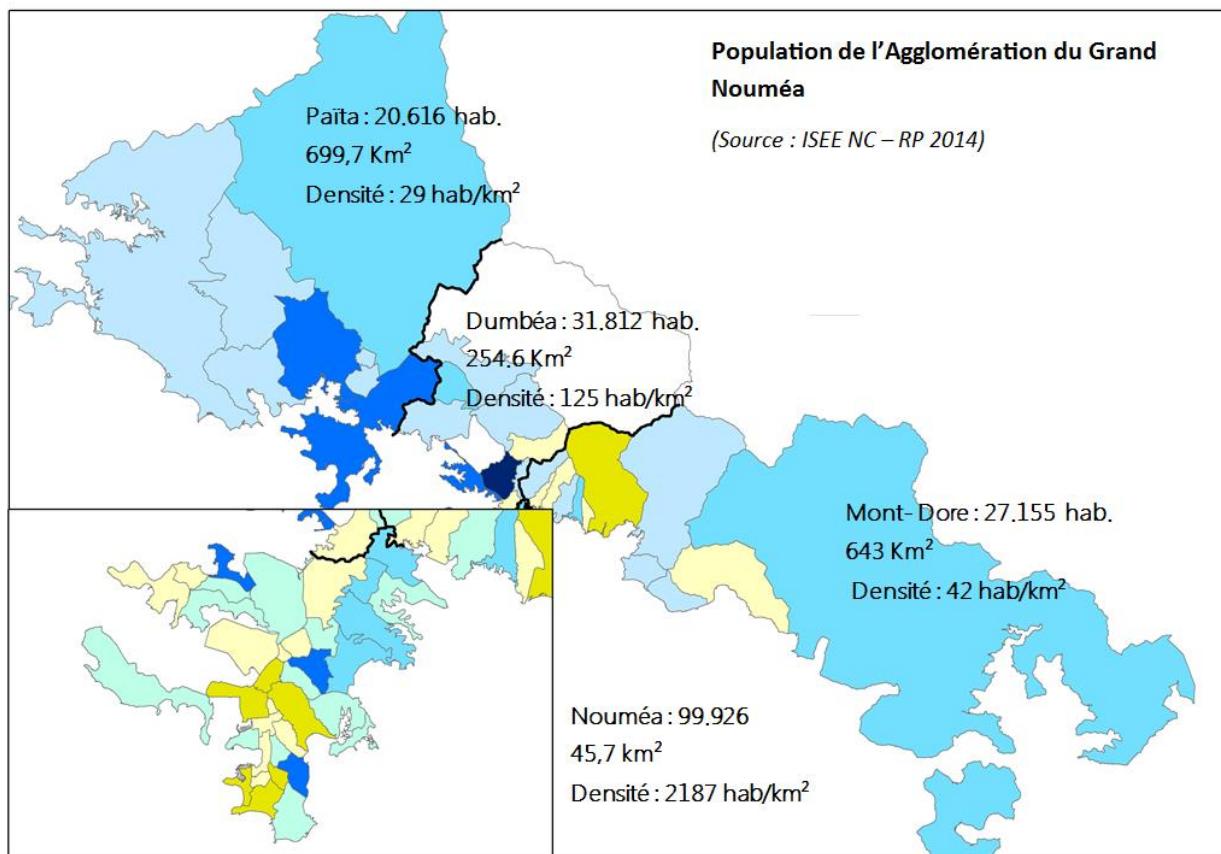
Le 10 mars 2015, un incendie a détruit le casier C de l'ISD de Gadgi. La moitié de la protection géo-membrane, créant de grosse fumée avec des flammes de 15 mètres, s'agissant d'un casier pratiquement vide de déchets, l'incendie a pu être maîtrisé par les pompiers et des moyens internes de la CSP. Cette situation a rendu inopérant l'ISD de Gadgi pendant 1 jour. L'activité a repris en « mode dégradé » en remplissant les flancs du casier B en attendant que le casier C soit traité et reconstruit. L'activité dans le casier C a démarré au mois d'août.

III. Le territoire et la population

A. L'agglomération du Grand Nouméa reste toujours aussi dynamique²

Le Grand Nouméa représente un territoire d'une superficie de 1 643 km² et regroupe près de 180 000 habitants en 2014. La densité est globalement très faible en dehors de Nouméa (voir carte ci-dessous). La population a surtout crû vivement dans les communes périphériques (+ 3,5 % l'an) en comparaison à Nouméa (+ 1,7 %). En 2014, les communes de Païta et Dumbéa rassemblent respectivement 20 600 et 32 000 habitants. Dumbéa devient ainsi la deuxième commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. La capitale atteint désormais 100 000 habitants, mais sa croissance démographique ne cesse de s'atténuer. Pour sa part le Mont-Dore compte 27 000 habitants et présente une évolution de population faible entre 2009 et 2014 (+1,1%).

- Le GRAND NOUMEA en 2014-



² Source : ISEE - Synthèse N°35 - Recensement de la population 2014

A. Ménages par quartier et commune du Grand Nouméa (source Isee)

NOUMEA	36 824
Anse-Vata	1 766
Baie des Citrons	1 097
N'Géa	1 307
Receiving, Motor pool	1 124
Orphelinat	572
Trianon	1 438
Faubourg Blanchot	1 176
Artillerie	777
Quartier latin	969
Vallée des colons	4 063
Magenta	2 948
Ouémo	700
Aérodrome	1 513
Portes de fer	1 796
Haut-Magenta	965
Centre-ville, Vallée du génie	1 267
Nouville	334
Montagne coupée, Vallée du tir, Doniambo	854
Montravel	531
P.K. 4	770
P.K. 6	1 133
Tina	582
Normandie	1 228
P.K. 7	1 518
Rivière-Salée	2 090
Zone indus. Ducos	391
Ducos	617
Logicoop	445
Kaméré	824
Numbo-Koumourou, Tindu	457
Val Plaisance	1572

DUMBEA	9 193
Koutio	3 091
Auteuil	836
Dumbéa sur mer	1 089
Plaine Adam	847
Nakutakoin	245
Les Koghis	224
Plaine de Koé	472
Katiramona sud	671
Nondoué-La Couvelée	501
Cœur de Ville	1 217

MONT-DORE (LE)	7 951
Pont des Français	268
Conception	236
Robinson	1 528
Boulari	759
Saint Michel	518
Saint Louis	330
La Coulée	992
Vallon Dore	711
Mont-Dore sud	724
Plum	715
La Lembi-Grand sud-Ile	170
Ouen	
Yahoué	1 000

PAITA	5 618
Scheffleras	456
Mont Mou	713
Katiramona-Gadji	1 447
Ondémia-Port Laguerre	953
N'dé-Naniouni	138
Tamoa-Bangou-Saint Laurent	575
Tontouta-Littoral	646
Païta Centre	690

B. Le syndicat et sa DSP



C. L'organisation du service de traitement des déchets

Le SIGN par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la CSP FIDELIO, gère pour le compte des communes de l'agglomération des équipements structurants de traitement de déchets : le centre de tri et de transfert (Ducos), l'enfouissement (ISD de Gadji), le réseau des déchetteries (5) à destination des usagers.

Les missions du SIGN se déclinent en plusieurs objectifs :

- Suivre juridiquement, financièrement et techniquement la délégation de service public avec la CSP Fidélio ;
- Participer au développement de nouvelles filières de valorisation ;
- Inciter et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets ;
- Communiquer et éduquer au compostage ;
- Créer un observatoire des déchets : un outil indispensable à la modernisation de la politique de prévention et de valorisation des déchets sur le territoire du SIGN.

Le suivi technique, administratif et financier ainsi que le contrôle de la DSP est assuré par le pôle environnement du SIGN. Ce dernier est composé de 3 agents :

- ½ poste d'ingénieur (chef de service) ;
- ½ poste de technicien (chargé du suivi et de l'exploitation) ;
- Un poste de chargé de mission déchets – poste Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT) financé à 80% par la province Sud et l'ADEME. A noter que les missions relatives au COT ne sont plus financées à compter du 1^{er} décembre 2015 entraînant la fin du poste de chargé de mission déchets.

D. La répartition des compétences

1. Les modes de collecte existants



Les communes du Grand Nouméa restent compétentes en matière de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). L'exercice de cette compétence est confié par chaque commune à des entreprises privées via des marchés publics.

En matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, il existe quatre types de déchets collectés à savoir les Ordures Ménagères (OM), les Déchets Verts (DV), les encombrants (ENC) et les Déchets valorisés (collecte sélective, en porte à porte ou apport volontaire : PAV ou déchèteries). Les modes de collecte sont différents selon la commune et le type de déchets.

Tableau 1 – modes de gestion de la collecte selon la commune

Commune	Objet	Prestataire de collecte 2015	Période concernée	Fréquence de collecte
Nouméa	collecte bacs "classiques"	STAR PACIFIQUE	2009/2016	3 fois/sem*
	collecte PAV	STAR PACIFIQUE	2013/2016	A LA DEMANDE
	collecte ENC	STAR PACIFIQUE	2015/2016	3/AN SUR RDV
	collecte DV			1 fois/mois

*La collecte des bacs « classiques » à Nouméa issue de l'activité de restauration s'effectue 6 fois par semaine.

Elle est ramenée à une fréquence de 3 fois par semaine pour les particuliers

Paita	collecte bacs "classiques"	PSP	2014/2019	2 fois/semaine
	collecte ENC	PSP	2014/2017	tous les 6 mois
	collecte DV			tous les 2 mois

Dumbéa	collecte bacs "classiques"	CALECO	2011/2017	2 fois / sem.
	collecte ENC	CALECO	2011/2017	2 fois / an
	collecte DV	CALECO	2011/2017	6 fois / an
	autres	SHRED X	2015/2016	1 fois / semaine

Mont-Dore	collecte bacs OM "classiques"	Mana Propreté	2011/2016	2 fois/semaine
	collecte bacs OM "classiques" Grand Sud	Transport WENLO	2015/2017	1 fois/semaine
	collecte bacs "tri"	SAEML Mont-Dore Environnement	2011/2016	2 fois/mois
	collecte PAV verre	SAEML Mont-Dore Environnement	Reprise de la prestation par la CSP dans le cadre de l'avenant n°1bis au contrat de concession depuis juin 2015	2 fois/semaine
	collecte ENC	Ville Mt-Dore Régie		1 fois/an
	collecte DV	SVP Mana	2015/2018	1 fois/mois sauf mai, juillet et septembre
	collecte DV - Tribu de St-Louis	Di verts Sud	2016/2017	1 fois/mois sauf mai, juillet et septembre

A l'échelle intercommunale, Le réseau des déchèteries du Grand Nouméa est accessible gratuitement à tous les particuliers s'étant acquitté de leur REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La collecte des ordures ménagères est réalisée principalement en porte à porte, pour le Mont-Dore, une collecte sélective de la part valorisable avec un bac supplémentaire. Nouméa se distingue en mettant en place des Point Apport Volontaire (PAV) de la part valorisable et deux déchèteries supplémentaires dans la commune.

2. Le traitement

Le SIGN est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le 15 juin 2005, il a été créé, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbea, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'échelle de l'agglomération. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) une fois mis en place, le contrat de concession avec la CSP VEOLIA Propreté a pris effet le 1er juillet 2005 pour une durée de 30 ans. Les compétences du SIVU ont été transférées au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) en 2010.

E. Le cadre juridique du traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'arrivée en fin de vie du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Ducos a donné lieu à une réflexion sur la politique de traitement et de valorisation des déchets. La Ville de Nouméa a décidé de construire une installation de stockage de déchets (I.S.D.) de classe II répondant à des critères

environnementaux renforcés. Elle a conclu, à cet effet, un contrat de concession de services et travaux publics avec la Calédonienne de Services Publics (CSP)-ONYX, le 8 août 2003.

Depuis, les communes de l'agglomération du Grand Nouméa, soutenues dans cette démarche par la province Sud, ont manifesté leur volonté de participer au projet initié par la ville de Nouméa. Ainsi, le 15 juin 2005, il a été créé, entre les communes de Nouméa, Païta, Mont-Dore et Dumbéa, un syndicat de communes dont l'objet est la gestion et l'exploitation du service public du tri, transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de l'agglomération du Grand Nouméa. Le syndicat a délégué cette compétence à la CSP via l'élargissement du contrat de concession (avenant 2 et 3) au périmètre du SIVU le 1er juillet 2005, et pour 30 années.

Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN, ex-SIVU) est donc compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Les communes membres ont conservé la compétence collecte de ces mêmes déchets.

Le 27 juin 2013, la modification du SIGN en syndicat à la carte (en application de l'article 163-14-2 du code des communes) a été votée par le Comité Syndical du SIGN, avec 3 compétences optionnelles. Les Communes membres ont ensuite délibéré pour approuver la modification des statuts du SIGN, et pour transférer les compétences souhaitées, tel que présenté dans le tableau ci-après :

Commune	Date	N° délibération approbation statuts SIGN	N° délibération compétences optionnelles	Exploitation des QAV mis en service à compter du 1 ^{er} juillet 2013, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Transport à partir des unités de regroupement des PAV, gestion du tri et valorisation des déchets qui y sont apportés	Gestion du tri et valorisation des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte
Païta	18/07/2013	2013/58	2013/59	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dumbéa	12/08/2013	2013/311	2013/312	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nouméa	6/08/2013	2013/705	2013/706	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mont-Dore	22/08/2013	57/13/VIII	58/13/VIII	<input checked="" type="checkbox"/>		

F. Des installations de traitement des DMA en constante évolution

Depuis 2005 les anciens centres d'enfouissement (La coulée, Païta, Ducos) ont été réhabilités et de nouvelles installations de traitement des déchets ont été construites et modernisées avec une installation de stockage de déchets non dangereux, un centre de transfert, de tri et de valorisation ainsi que cinq déchèteries et dont deux nouvelles ouverte en avril 2015. Ces nouveaux équipements ont un meilleur suivi environnemental puisque l'ensemble de nos installations est soumis à la réglementation des ICPE ainsi qu'un meilleur suivi de la production de déchets avec l'équipement pour trois sites sur cinq en pont bascule.

Les déchets issus des collectes en porte à porte des communes se répartissent entre les sites de la manière suivante :

- Gadji reçoit la collecte des ordures ménagères et des encombrants de Paita, Dumbéa et Mont-Dore mais aussi la collecte des déchets verts de Païta et de Dumbéa.
- Le Centre de Transfert de Ducos reçoit le flux des ordures ménagères, encombrants et déchets verts de Nouméa ; les ordures ménagères et déchets verts secteur nord du Mont-Dore et les ordures ménagères de Dumbéa.
- Les déchets verts du Mont-Dore sud transitent par la plateforme de broyage de la Coulée.

Concernant l'apport volontaire, les déchèteries (ou Quais d'Apport Volontaire, QAV) sont ouvertes 7/7 jours (à l'exception du 1^{er} mai). Les horaires sont adaptées à chaque site, et sont appelées à évoluer en vue de l'harmonisation du service rendu à l'échelle de l'agglomération. Le volume de dépôt est de 600 litres par jour maximum et l'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes.

L'entrée est gratuite pour les particuliers qui paient leur REOM. Il suffit de s'enregistrer la première fois auprès du bureau d'accueil client en apportant la carte grise du véhicule, accompagné de la pièce d'identité.



Avec l'arrivée de nouvelles filières réglementées et le déploiement de nouvelles déchèteries, un effort particulier a été engagé en ce qui concerne la signalétique. Cette démarche permet une meilleure orientation des usagers sur les différents sites.

En 2015, la part des déchets industriels passant par les installations représente 96 897 tonnes, soit 53% du tonnage global. Cette proportion a diminué de 3% par rapport à 2014. La part des déchets ménagers hors SIGN s'élève à 4,8%, soit 4 739 tonnes en 2015 avec un tonnage

proche de l'année 2014.

1. Le CTTV de Ducos

En 2015, les installations de Ducos sont abouties en termes de réhabilitation et de transfert de déchets (CTTV et QAV). Les principales évolutions apparues en 2015 sur le Centre de Tri et de transfert de Ducos sont les suivantes :

- Réfection de la dalle du dock de transfert qui présentait une usure.
- *dock de valorisation* : activité de démantèlement et préparation à l'export des D3E ;
- *Le dôme de l'ancien CET* : phase de pose de la ferme photovoltaïque qui alimentera le site de Ducos (horizon 2015-2016) HELIOS;

- *Traitemennt des déchets liquides biodégradables (soit 12 900 tonnes)* : en mélange avec les cendres pour atteindre une siccité inférieure à 30%. Le mélange est utilisé en couverture provisoire sur les casiers de l'ISD de Gadjî ;
- *Création d'une fosse à boue pour le mélange* ;
- *La valorisation* : Le tonnage de déchets valorisés pour 2015 pour le SIGN est en augmentation avec l'agrémentation de la CSP en tant qu'opérateur de traitement des D3E (arrêté n°2251/ARR/DENV en date du 26 septembre 2014 - Arrêté n°1602-20024 du 30 septembre 2014) cette agrémentation fait sortir des tonnages du giron du SIGN car il est pris en charge par l'organisme TRECDEC

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages des déchets valorisés sur les 4 dernières années. On constate une augmentation du tonnage en 2015 liée à la mise en place de nouvelles filières de valorisation (DEEE, plastiques, vêtements, verre et cendre).

année	ferraille	Autres (batteries, métaux non ferreux, papiers et cartons, huile usagée, plastiques, verre, D3E, piles et vêtements)
2012	709 tonnes	63 tonnes
2013	872 tonnes	133 tonnes
2014	826 tonnes	1061 tonnes
2015	1309 Tonnes	1239 tonnes

2. L'ISD de GADJI

L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) se situe à Gadjî, sur le territoire de la commune de Païta, à environ 3 kilomètres au sud du village, et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa. Le site est implanté sur 32,4 hectares dont 20 sont prévus pour l'exploitation. Le traitement par enfouissement consiste à déchiqueter et compacter les déchets ménagers et assimilés dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Suite à l'autorisation donnée par l'Arrêté Provincial du 22 juillet 2005, l'enfouissement dans le premier casier de l'exploitation a débuté en juin 2007.

Gadji : Arrêté Provincial du 22 juillet 2005	
Demandeur	CSP ONYX
Emplacement	Commune de Paita – site de Gadji
Classement	<p>2720-3 – installation de stockage de déchets industriels banals provenant d'installations classées (installations stockant ou traitant principalement des...)</p> <p>2723-3 – installation de stockage des déchets ménagers ou assimilés (installations stockant ou traitant principalement des...)</p> <p>2710 – déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public</p>
Capacité totale	4 500 000 m ³ soit 3 600 000 tonnes
Durée de l'exploitation	30 ans



Ce texte initial a été modifié ou complété par les différents Arrêtés suivants :

- Arrêté n°2208-2014/ARR/DENV portant agrément de la SAS CSP FIDELIO pour son activité de traitement des pneus usagés, abrogeant ainsi l'arrêté N°1049-2008/ARR/DENV/SPPR du 7 avril 2009
- Arrêté n°93-2015/ARR/DENV du 13 janvier 2015 Mettant en demeure la CSP de régulariser la situation technique de l'ISD.
- Arrêté n°791-2015/ARR/DENV du 13 mars 2015 Mettant en demeure la CSP d'établir un rapport circonstancié et de réaliser certaines mesures suite à l'incendie du 10 mars 2015 survenus à l'ISD.
- Arrêté n°779-2015/ARR/DENV du 13 mars 2013 Imposant à la CSP des mesures d'urgence propre à assurer la protection des intérêts visés à l'article 412-1 du code de l'environnement sur l'ISD de GADGI.
- Cf. Compte rendu annuel d'exploitation 2015 (CRAE CSP).



En 2015, l'exploitation de l'ISD se poursuit comme suit :

- Casier A : fermeture définitive, réseau de biogaz actif et végétalisation.
- Casier B : en recouvrement provisoire avec pose de puits de biogaz relié à la torchère.
- Casier C : alvéole C1 en fin d'exploitation ; début d'exploitation de l'alvéole C2 suivie de l'incendie.
- Casier D : terrassement et pose des membranes.
- Curage du bassin d'eau pluviale

Evolution en 2015 :

Les principaux travaux réalisés :

- Pose des puits et acheminement du biogaz du casier B avec retour exploitation des flancs de l'alvéole B2 suite à l'incendie,
- Activité de drain gomme démarrage mi année, arrêt des presses à pneus,
- Remplissage en déchets les flancs du casier B, durant le traitement de l'incendie du 10 mars,
- Réparation de la clôture et défrichement au pourtour de celle-ci,
- Traitement du lixiviat avec 5 167 m³ dont 2 715 m³ lié à l'incendie du 10 mars.

3. L'ancien CET de la Coulée

L'ancien CET de La Coulée a fait l'objet d'une réhabilitation suite à la fermeture prononcée en mai 2012. Depuis des investissements inhérents aux obligations réglementaires ont porté notamment sur :

- Le projet d'une unité de compostage qui a été finalement refusé par la province Sud ;
- La mise en œuvre de la déchetterie de La Coulée (QAV) ;
- Le déploiement d'une plateforme de broyage régulier des déchets verts afin de faciliter le transport vers l'ISD de Gadji.



Le réseau des déchèteries (QAV) du Grand Nouméa

Le réseau des déchèteries s'agrandit, avec l'ouverture des QAV (Quais d'Apport Volontaire) de PK5 et de Magenta. Dans le cadre de sa politique de gestion de déchets, la Ville de Nouméa a sélectionné 2 sites et a engagé la construction des QAV de Magenta et de PK5. Historiquement, les nouméens fréquentaient principalement la déchèterie implantée à l'intérieur du CCTV de Ducos. La répartition géographique de ces deux QAV supplémentaires autorisera plus de proximité (pas plus de 15 minutes en voiture). Ce programme a bénéficié d'aides financières de la province Sud et de l'ADEME.

Les nouvelles filières de valorisation sur les QAV :

- Mise en place de 2 conteneurs pour le remisage de vêtements pour des associations caritatives ;
- Mise en place de conteneurs pour accueillir le verre ;
- Mise en place de conteneurs pour accueillir le plastique ;
- Mise en place de conteneurs pour les ampoules (filière D3E) ;
- Mise en place de benne pour l'électroménager froid et hors froid (filière D3E) ;
- Mise en place de conteneur pour matériel de télécommunication (filière D3E) ;
- Mise en place de conteneur pour les écrans, matériel informatique et bureau et (filière D3E) ;
- Mise en place de bac de collecte des bouchons du cœur ;
- Mise en place de conteneur JRM.

4. Mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) à Nouméa

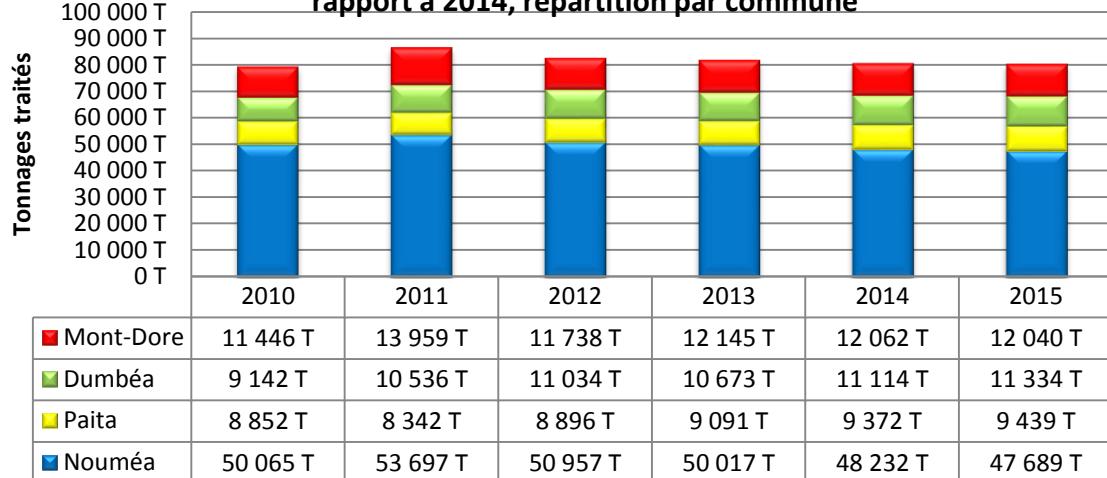
La Ville de Nouméa s'est équipée de 32 points d'apport volontaire (PAV) répartis équitablement dans les principaux quartiers de la Ville. Ce dispositif est pleinement opérationnel. Ces colonnes d'apport volontaire accessible à toute heure vont permettre d'engager le tri sélectif à partir de trois bornes installées sur chaque site. Une bleue pour y déposer papiers, journaux et magazines (JRM), une jaune pour y déposer les canettes en aluminium recyclables et une verte pour le verre.



IV. Les indicateurs techniques 2015

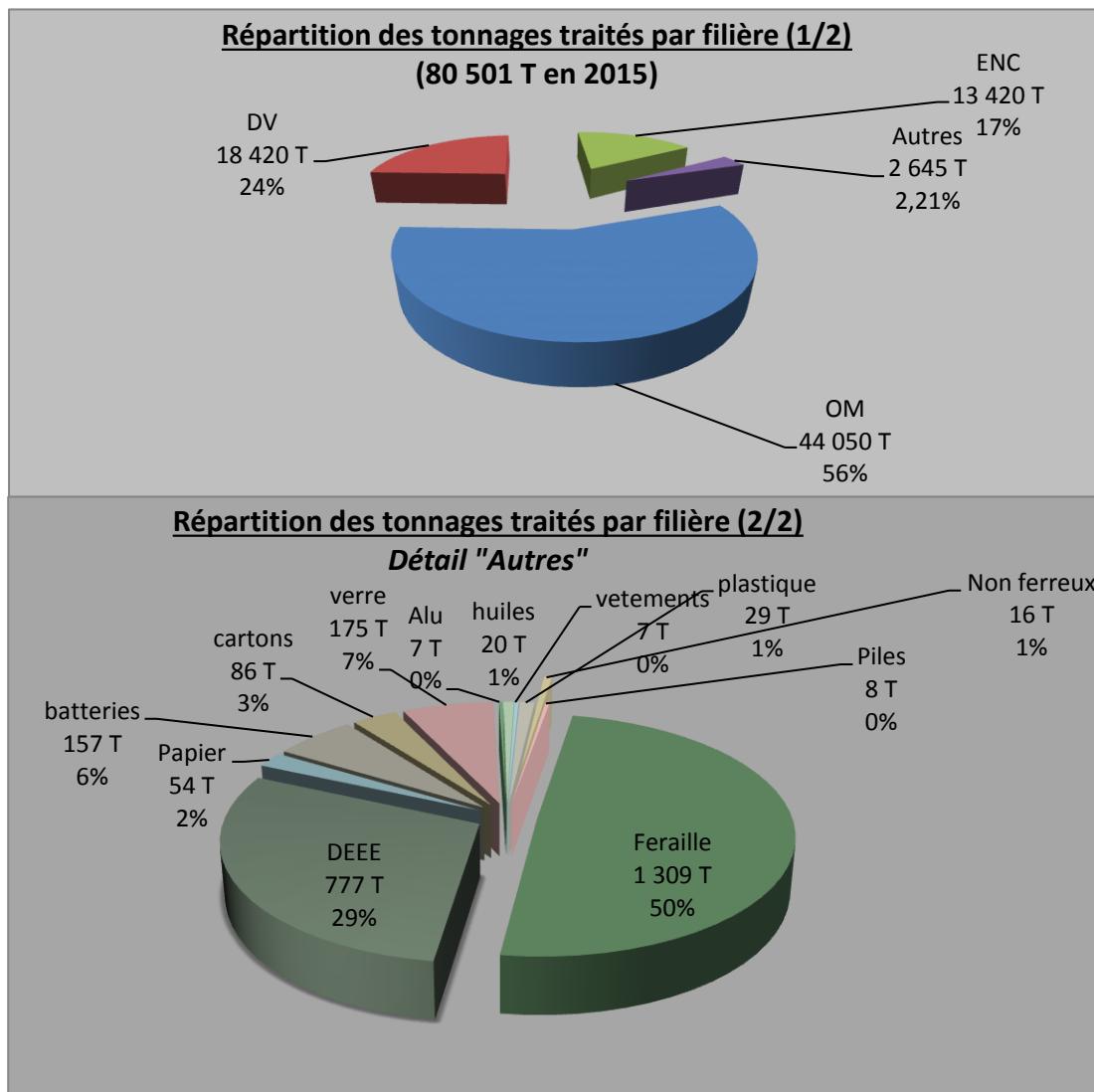
A. Ratios par commune

(OM, DV, ENC et balayages, collecte et AV), un baisse de 0,01% par rapport à 2014, répartition par commune



L'analyse par commune confirme la corrélation entre production de déchets ménagers et nombre d'habitant.

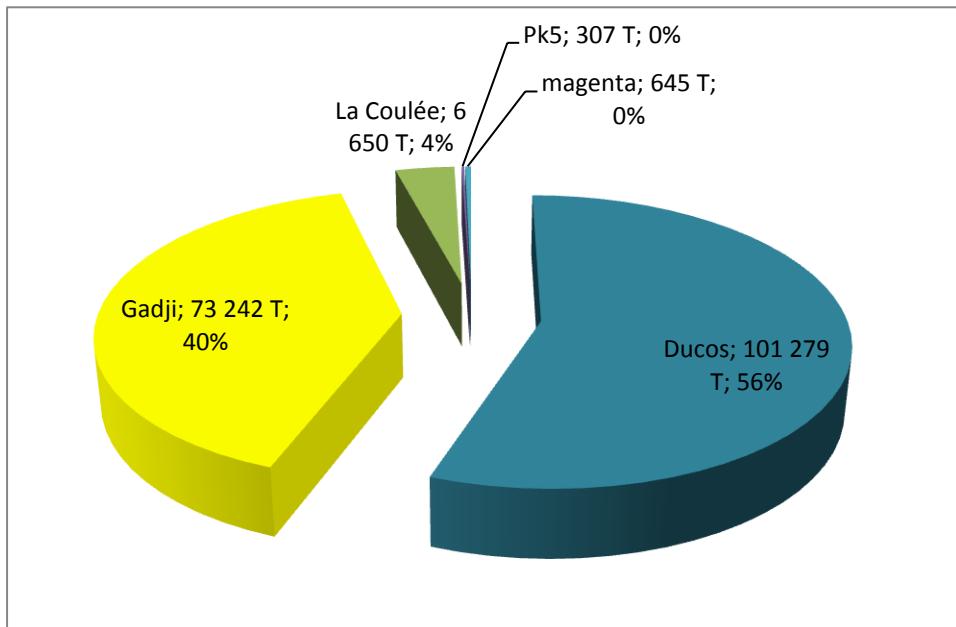
B. Répartition des tonnages par filière (80 501 T en 2015)



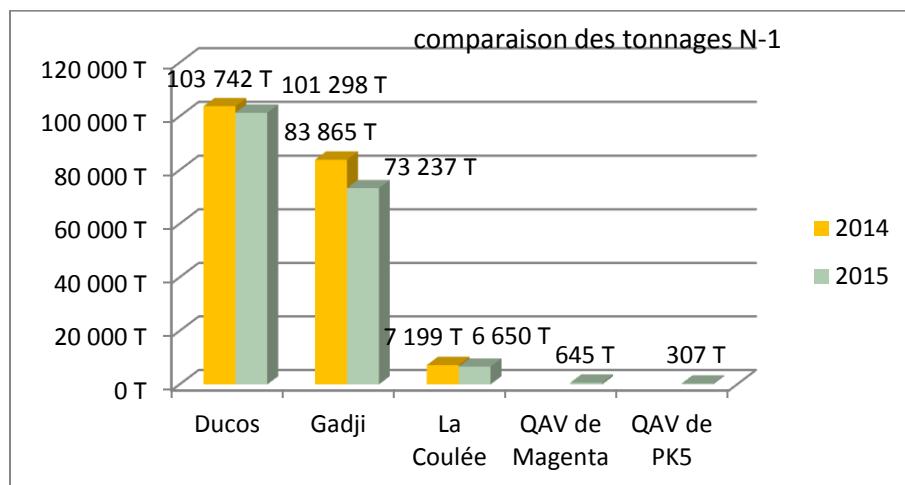
Concernant les flux représentés ci-dessus, on dénombre 80 501 tonnes de DMA qui entrent en 2015 dans l'ensemble des installations de traitement de déchets du SIGN. C'est 752 tonnes de moins qu'en 2014, soit une légère baisse de 0,9%.

- Entre 2014 et 2015, le tonnage des « ordures ménagères » est légèrement équivalent d'une année sur l'autre (44 453 tonnes en 2014 contre 44 050 tonnes en 2015).
- La quantité de déchets verts a légèrement augmenté 18 420 tonnes entrants, soit un écart de 3% par rapport à 2014.

C. Répartition des tonnages par site

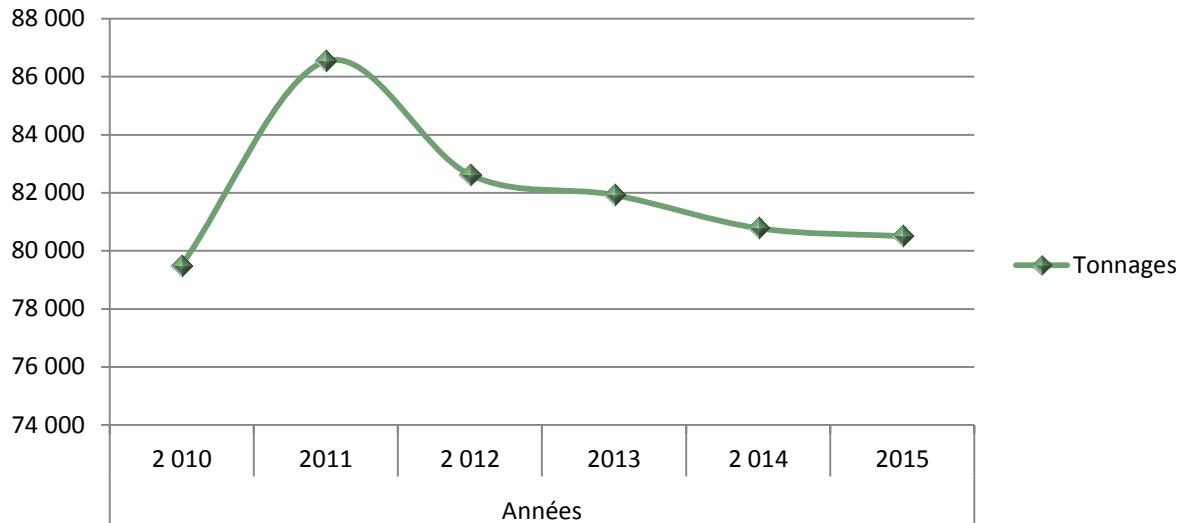


En 2015, 182 137 tonnes de déchets ont été réceptionnées sur l'ensemble des 5 unités de traitement et de valorisation des déchets. 56% du tonnage sont issus du site de Ducos contre 40% à l'ISD de Gadji. Le QAV de la Coulée représente 4%. Les QAV de Nouméa misent en fonction en avril 2015 ferme la marche avec 1% de captage.

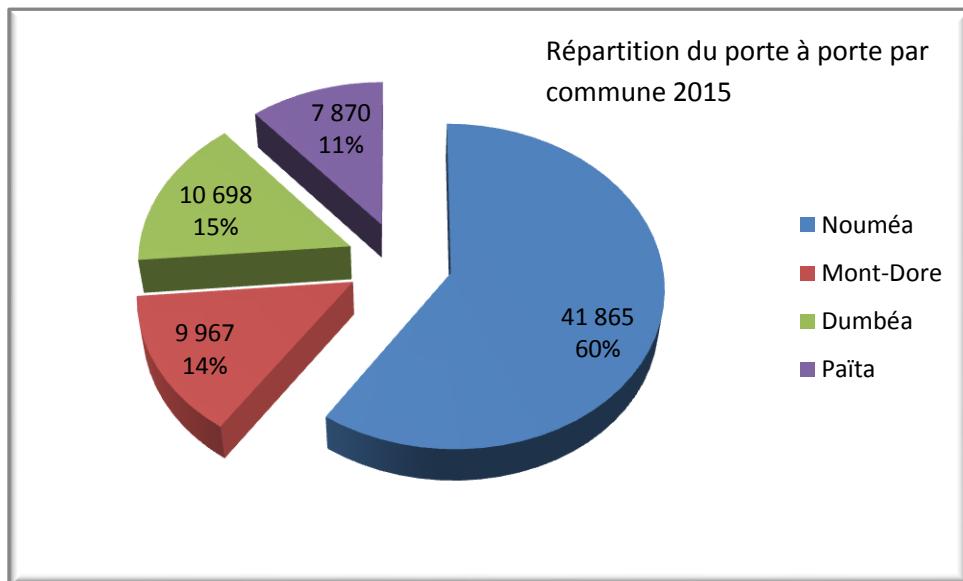


La quantité de déchets diminue d'une année sur l'autre sur l'ensemble des sites. Les QAV de Magenta et Pk5 ouvert le 20 avril 2015 ferme la marche avec un captage totale de 952 tonnes.

Diminution des tonnages du SIGN entre 2010 et 2015



Le tonnage de déchets ménagers a continué sa légère diminution amorcée depuis 2012, soit sur les 4 dernières années consécutives conformément au graphique ci-dessus.



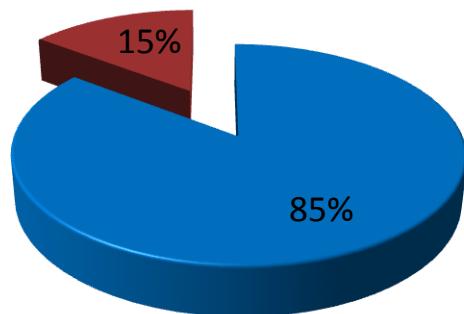
Ce sont 69 900T de déchets ménagers qui ont été collectés par ou pour le compte des communes. Ce chiffre intègre des tonnages issus du ramassage de collecte de déchets municipaux.

Sur la quantité totale des déchets collectés (OM), 60% sont des déchets issus de Nouméa, soit 41 865 tonnes pour l'année 2015.

Les communes de Dumbéa et du Mont-Dore présentent un taux quasi identique concernant la collecte en porte à porte, soit un chiffre de 15%. Païta ferme la marche avec 11% de déchets collectés en porte à porte, soit 7 870 tonnes en 2015.

L'importance de l'apport volontaire
**15% des tonnages collectés viennent des déchèteries
 et des PAV Nouméa**

■ tonnages collectés PàP ■ tonnage déchèteries/ PAV VDN



L'apport volontaire représente 15% des tonnages. Ce chiffre est identique que 2014 malgré le déploiement de nouvelles déchèteries (PK5 et Magenta).

Au total, 9 846 tonnes de déchets ont été déposés dans les déchèteries et PAV (202,5 T) en 2015 dont 1 759 tonnes de déchets valorisés, soit 12%.

Les déchets encombrants représentent à eux seuls 79% des déchets déposés en déchèterie.

Les données sont issus des statistiques transmises par la CSP et notamment concernant l'Apport Volontaire (AV).

Le tableau ci-dessous permet de visualiser le ratio par habitant d'une commune et l'apport de déchets produit par an. Les Nouméens en un ratio le plus élevé soit 477kg.

ville	Nombre habitant	tonnage	tonne/hab
Mont-Dore	27 155	12 040 T	0,443
Dumbéa	31 816	11 334 T	0,356
Païta	20 616	9 439 T	0,458
Nouméa	99 926	47 689 T	0,477

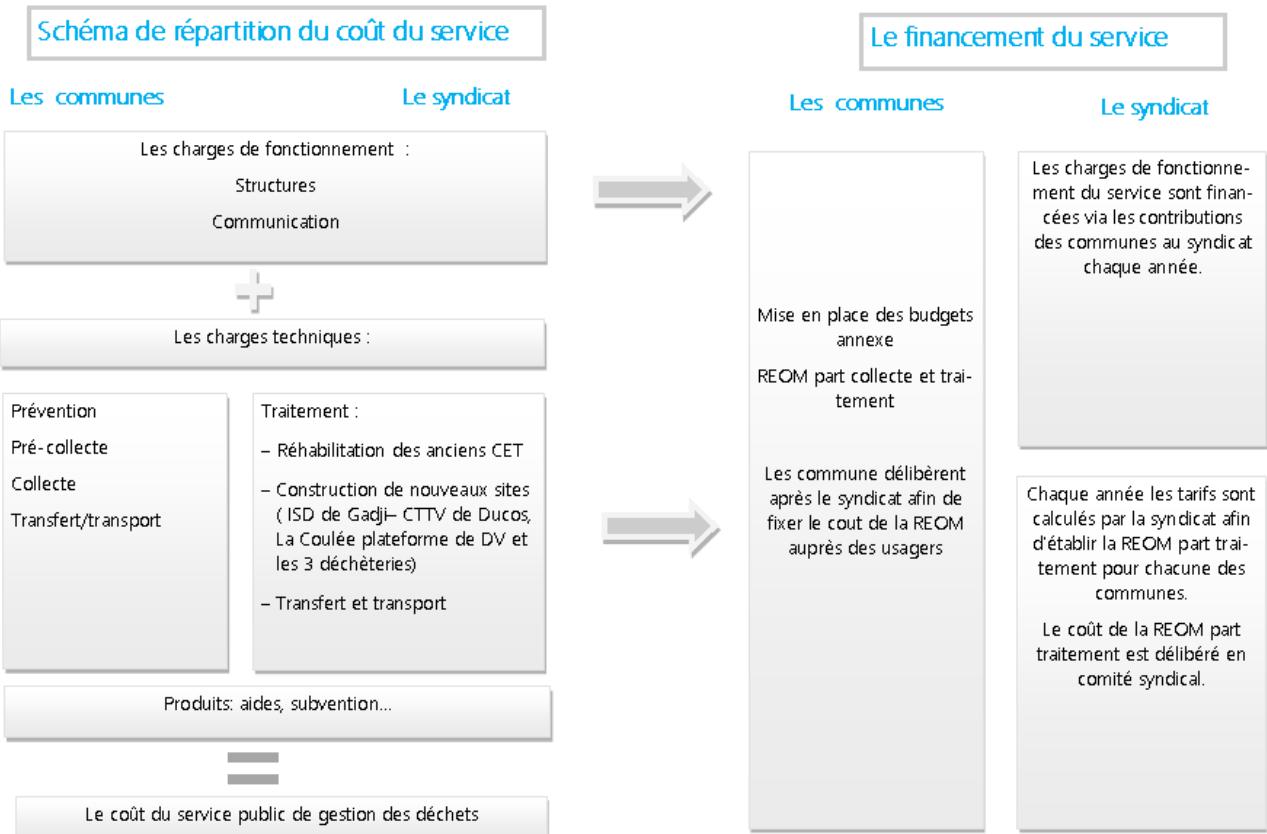


V. Le coût du service public

A. Cout et financement du service

Le coût du service public de gestion des déchets se réparti comme suit:

- Les communes : pour la collecte des déchets
- Le Syndicat : pour le traitement des déchets



B. Le compte de résultat (Première Partie)

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015 (CSP SAS)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
Vente de marchandises	26 755 299		26 755 299	35 159 700
Production vendue de biens				100 000
Production vendue de services	2 359 232 081		2 359 232 081	2 362 737 858
Chiffres d'affaires nets	2 385 987 380		2 385 987 380	2 397 997 558
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			142 619 507	258 327 827
Autres produits			749 012	34 179
			PRODUITS D'EXPLOITATION	2 529 355 899
				2 656 359 564
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			25 238 537	33 300 000
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			46 229 375	32 545 860
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			(19 612 952)	(7 683 776)
Autres achats et charges externes			1 535 397 895	1 390 585 808
<i>Achats études, prestations et matériels</i>				
<i>Achat non stockés mat. Fournitures</i>			42 061 381	33 050 873
<i>Autres achats et services extérieurs</i>			1 031 613 368	885 955 671
<i>Autres achats et charges externes</i>			461 723 146	471 579 264
			TOTAL charges externes :	1 587 252 855
				1 448 747 892
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			6 311 198	3 072 673
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			248 668 199	256 422 608
Charges sociales			<u>92 532 575</u>	<u>86 345 932</u>
			TOTAL charges de personnel :	341 200 774
				342 768 540
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			278 859 763	267 212 996
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			69 165 726	72 634 299
Dotations aux provisions pour risques et charges			<u>226 917 440</u>	<u>178 918 718</u>
			TOTAL dotations d'exploitation :	574 942 929
				518 766 013
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			CHARGES D'EXPLOITATION	2 548 066 405
			RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 710 506)
				276 334 342

Compte de Résultat (Seconde Partie)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1) 31/12/2014
RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 710 506)	276 334 342
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 541 342	4 966 714
Autres intérêts et produits assimilés	1 926 552	133 456
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 468 266	
Différences positives de change	43 256	406 980
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	22 979 416	5 507 150
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	74 749 389	74 074 200
Différences négatives de change		521 180
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	74 749 389	74 595 380
RESULTAT FINANCIER	(51 769 973)	(69 088 230)
RESULTAT COURANT AVANT UMPOTS	(70 480 479)	(207 246 112)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 503 317	122 897
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 136 511	13 165 193
Reprises sur provisions et transferts de charges	81 006 913	
	98 646 741	13 288 090
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	392 633	11 195 825
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 807 791	371 506
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	41 006 913	
	102 207 337	11 567 331
RESULTATS EXCEPTIONNEL	(3 560 596)	1 720 759
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		63 144 670
TOTAL DES PRODUITS	2 650 982 056	2 675 154 804
TOTAL DES CHARGES	2 725 023 131	2 529 332 603
BENEFICE OU PERTE	(74 041 075)	145 822 201

C. Les tarifs

Les tarifs de la part traitement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2015 (délibération SIGN n° 2014/039) :

Volume du bac (L)	Collectes / semaine	NOUMEA		
		Annuel 2015	Trimestriel 2015	Mensuel 2015
120	3	9 630 XPF	2 408 XPF	803 XPF
120 particulier	6	9 630 XPF	2 408 XPF	803 XPF
240	3	19 260 XPF	4 815 XPF	1 605 XPF
240	6	38 520 XPF	9 630 XPF	3 210 XPF
340	3	27 283 XPF	6 821 XPF	2 274 XPF
340	6	54 566 XPF	13 642 XPF	4 547 XPF
660	3	52 971 XPF	13 243 XPF	4 414 XPF
660	6	105 930 XPF	26 483 XPF	8 828 XPF
Volume du bac (L)	Collectes / semaine	PAITA		
		Annuel 2015	Trimestriel 2015	Mensuel 2015
240	2	9 630 XPF	2 408 XPF	803 XPF
660	2	35 310 XPF	8 828 XPF	2 943 XPF
Volume du bac (L)	Collectes / semaine	DUMBEA		
		Annuel 2015	Trimestriel 2015	Mensuel 2015
240	2	9 630 XPF	2 408 XPF	803 XPF
Volume du bac (L)	Collectes / semaine	MONT-DORE		
		Annuel 2015	Trimestriel 2015	Mensuel 2015
240	2	9 630 XPF	2 408 XPF	803 XPF

Le montant global de la part traitement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2015 est réparti comme suit entre les communes membres du Syndicat :

Somme due au titre de la part traitement de la REOM 2015		
Nouméa	450 359 760	XPF
Païta	53 709 720	XPF
Dumbéa	79 601 580	XPF
Mont-Dore	67 612 230	XPF

D. Le recouvrement

Le recouvrement de la REOM est régi par les articles 14.2.2 et 14.2.3 du contrat de DSP, conformément à l'avenant n°6 signé le 22 décembre 2009, qui stipule notamment :

« *Par convention, le syndicat confie aux communes membres le soin d'émettre, à trimestre échu, les factures à l'encontre des usagers.*

Les régies municipales encaissent la REOM pendant 3 mois. A la fin de chaque mois, ces régies :

- *versent à la Trésorerie de la province Sud leurs recettes ;*
- *émettent deux titres de recettes correspondants aux encaissements sur la part collecte et sur la part traitement et un mandat du montant du titre du traitement pour reversement au concessionnaire.*

Au terme des trois mois d'encaissement, les régies municipales éditent le rôle des impayés et le transmettent à la Trésorerie de la province Sud[...]. La Trésorerie de la province Sud assure le recouvrement contentieux [...]

Si le niveau des créances irrécouvrables constaté 4 années après l'émission du rôle est inférieur à 5%, le Concessionnaire rétrocède au Syndicat l'ensemble des sommes excédant 95% du rôle considéré.

Si le niveau des créances irrécouvrables dépassait 10% ou si les délais de paiement se dégradaient, mettant en péril l'équilibre économique du contrat, les parties se rencontraient pour garantir le maintien de l'équilibre économique par le versement d'une subvention.

Le montant définitif des non valeurs relatives à l'exercice n font l'objet d'un accord au plus tard le 1er jour du 3ème mois de l'année n+5, par échange de lettre entre les deux parties. Les sommes correspondantes dues par l'une des deux parties sont versées dans un délai de 60 jours. »

Au 1^{er} mars 2015 ont donc été constatés les taux de recouvrement pour l'année 2010. Le taux annuel définitif transmis par la TPS étant supérieur à 93 %, aucune somme n'a été reversée à l'une ou l'autre des parties concernant le recouvrement.

E. L'intéressement versé au SIGN

L'intéressement est calculé sur le tonnage annuel enfoui à Gadji excédant 120 000T. Un montant forfaitaire de 2200 F cfp par tonne au-delà de 120 000 T est versé au Syndicat par la CSP. Ce tarif est révisé annuellement par application de l'article 14.4. du contrat.

« 14.3 Intéressement

Le tarif ci-dessus est fixé pour un tonnage annuel de déchets stockés tous apports confondus de 120 000 tonnes, hors déchets verts et déchets liquides biodégradables.

Si le tonnage annuel excède 120 000 tonnes, le Concessionnaire verse au Syndicat à titre d'intéressement un montant forfaitaire de 2 200 f cfp par tonne au-delà de 120 000 tonnes.

Ce montant forfaitaire sera révisé annuellement par application de l'article 14.4

Le versement de l'intéressement sera effectué par le Concessionnaire au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant. »

Depuis 2010 l'intéressement a fait l'objet de plusieurs ajustements avec la CSP. Depuis 2012 l'ensemble des déchets valorisés DV, DLB, REP et autres sont sortis des tonnages enfouis. Les DV sont également retirés de l'assiette comme le stipule le contrat.

Ainsi en mars 2016 a été versé par la CSP au SIGN l'intéressement dû au titre de l'année 2015, soit 39 025 800 XPF au titre de 16 060 Tonnes (>120 000 Tonnes enfouies, hors DV) à 2430 F/T.

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AV	Apport Volontaire
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CTTV	Centre de Tri, de Transfert et de Valorisation
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CSP	Calédonienne de Services Publics
DA	Déchets Assimilés
DAE	Déchets des Activités Economiques
DASRI	Déchets d'Activités de Soin à Risque Infectieux
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DEEE (ou D3E)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DENV	Direction de l'Environnement de la province Sud
DIB	Déchets Industriels
DLB	Déchets Liquides Biodégradables
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DSP	Délégation de Service Public
DVOE	Déchets Verts et Objets Encombrants
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ICPE	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement
ISD	Installation de Stockage des Déchets
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magazines
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
PLPD	Programme Local de Réduction des Déchets
PPNU	Produits Phytosanitaires Non Utilisés
PS	Province Sud
QAV	Quai d'Apport Volontaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie au Producteur
RPI	Réunions des Partis Intéressées
RPQS	Rapport (annuel) sur le Prix et la Qualité du Service
SIGN	Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
TDMA	Traitemet des Déchets Ménagers et Assimilés
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
VDN	Ville de Nouméa